



REPÉRAGE DES FRAGILITÉS

PF-F004 V6 25/08/2024

L'identification des personnes âgées fragiles ou à risque de fragilité avec une évaluation et une intervention ultérieures appropriées constitue la pierre angulaire de la médecine gériatrique et des soins de qualité



TOUT PUBLIC

En institution et domicile



14H

Soit 2 jours



MÉDECIN

Assure la formation



1 150 € / JOUR

Soit 2300€ la session



RÉFÉRENT HANDICAP

Véronique Racine



PRÉ REQUIS :

Travailler dans l'accompagnement de personne en perte d'autonomie

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Comprendre la fragilité et les pertes d'autonomie chez le sujet âgé afin être capable de les repérer
- Favoriser le soutien et le maintien à domicile des personnes âgées en améliorant la prévention et l'accompagnement de la perte d'autonomie
- S'approprier les recommandations de bonnes pratiques professionnelles sur le « repérage des risques de perte d'autonomie pour les personnes âgées »

CONTENU :

- Le vieillissement normal et pathologique. Définition de fragilité.
- Quelles sont les situations à risques ?
- Peut-on repérer les risques de fragilité ?
- Les thèmes principaux d'analyse des déterminants de santé
- Prévenir la fragilité au quotidien

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES PARTICIPATIFS :

- Chaque apprenant exprime ses attentes, ses expériences et ses questionnements.
- Apports théoriques.
- Exercices pratiques individuel et/ou en groupe.
- Partage d'expériences et réflexions.

MODALITÉS :

- DÉROULEMENT : en présentiel ou mixte.
- ÉVALUATION : de vos attentes en amont + des connaissances et des compétences pré test / post test.
- FIN DE FORMATION : nous vous remettons une attestation de participation et d'acquisition des connaissances / compétences.

Le programme détaillé vous sera communiqué après validation de votre inscription, conformément aux critères de l'indicateur 1 du référentiel Qualiopi.



05 65 59 07 64



atoutformations.fr



REPÉRAGE DES FRAGILITÉS



EN CONFORMITÉ AVEC LE RÉFÉRENTIEL HAS – ACCOMPAGNEMENT À L'AUTONOMIE : ENCOURAGER ET MAINTENIR L'AUTONOMIE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

FORMATIONS INTER-ÉTABLISSEMENTS :

Elle permet aux professionnels de différents établissements de se rencontrer et de partager leur expérience, tout en améliorant leurs compétences professionnelles.

FORMATIONS INTRA-ÉTABLISSEMENTS :

Elle est construite selon les attentes et besoins de l'établissement, permet de travailler sur les documents et/ou matériel internes en appui de la formation pour accompagner les équipes dans leurs montées compétences.

